

## Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

<b>Aide aux dépôts des demandes d'aide :</b>	<b>Objet : Indemnisation exceptionnelle des entreprises de production de pommes à cidre pour compenser une partie des préjudices causés par les pertes de débouchés du cidre dans le contexte de la crise sanitaire « Covid19 »</b>
V1 du 27/11/2020	Décision INTV GECRI 2020-59

***Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer***

<b>I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....</b>	<b>2</b>
A. Conditions d'éligibilité.....	2
B. Montant de l'aide.....	2
C. Demande de l'aide.....	2
1. Période de dépôt.....	2
2. Modalités de dépôt.....	2
<b>II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE.....</b>	<b>3</b>
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas.....	4
a. Page d'accueil.....	4
a. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
b. Coordonnées du déclarant.....	5
c. Initialisation de la démarche.....	5
d. Formulaire de demande.....	7
e. Téléchargement des pièces justificatives.....	13
f. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	15
g. Accusé de dépôt.....	18
<b>III. INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER.....</b>	<b>18</b>
<b>IV. FOIRE AUX QUESTIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>V. CONTACTS.....</b>	<b>21</b>

## **I. RAPPEL DU DISPOSITIF**

### **A. Conditions d'éligibilité**

Attention, seule la décision INTV GECRI 2020-59 (éventuellement modifiée) publiée au Bulletin officiel fait foi.

Pour être éligibles à la mesure de soutien décrite dans cette décision, les bénéficiaires doivent répondre aux critères suivants :

- être un exploitant agricole, un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ou une autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole et qui réalise une activité de production de pommes à cidre en France métropolitaine,
- être immatriculée au répertoire SIREN de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide et du paiement.
- justifier de l'envoi de pommes à cidre à la destruction par voie de méthanisation ou de compostage sur la période allant du 1er septembre au 15 décembre 2020

**NB :** Ne sont pas éligibles à l'aide prévue par la présente décision :

- Les entreprises produisant du cidre mais sans activité de production des pommes à cidre, ainsi que les revendeurs de fruits.
- Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide.
- Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire ou amiable, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).

### **B. Montant de l'aide**

Le forfait pour compenser la perte liée à la destruction est de 100 € / T de pommes à cidre.

- le montant minimum éligible est de 1000 € avant plafonnement budgétaire, le cas échéant, correspondant à 10 tonnes par demandeur OU par associé du GAEC en application de la transparence des GAEC. Aucun montant ne sera versé si le montant éligible n'atteint pas le seuil avant plafonnement budgétaire.
- Au titre du régime d'aide visé, le montant d'aide maximum individuel est de 20 000 € au titre de « l'entreprise unique » OU par associé du GAEC en application de la transparence des GAEC. Ce plafond correspond au montant d'aide attribué (il est exprimé en brut, c'est-à-dire avant impôts ou autres prélèvements).
- L'aide est attribuée dans la limite de la quantité indiquée par le demandeur lors du dépôt de la demande.
- Si, après instruction de l'ensemble des demandes d'aide, l'enveloppe des fonds pour la mise en œuvre de la présente mesure disponibles est dépassée, un coefficient stabilisateur est appliqué par FranceAgriMer sur les quantités éligibles pour chaque demande.

### **C. Demande de l'aide**

#### 1. Période de dépôt

Les dossiers peuvent être déposés sur la Plate-forme d'Acquisition de Données (« PAD ») de FranceAgriMer ouverte à partir du 30 novembre 2020 **jusqu'au 22 décembre 2020 à 12h.**

#### 2. Modalités de dépôt

La demande d'aide est dématérialisée et déposée exclusivement sur la Plate-forme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

**CLIQUEZ ICI : [PAD POMMES A CIDRE](#)**

Aucun dossier papier ne sera pris en compte.

L'accès au formulaire ne pourra se faire qu'à l'aide d'un numéro SIRET valide.

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) seront disponibles en ligne sur le site internet de FranceAgriMer à la section « filière cidre » et « fruits et légumes », rubrique aides/aide de crise.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt, une erreur dans la demande d'aide déposée, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : [gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr) afin que son dossier lui soit remis à disposition. Dans le cas de dépôt multiples, seule la dernière demande est prise en compte, la ou les demandes précédentes seront alors annulées automatiquement.

**Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données (PAD) pour que le dossier puisse être recevable.**

## **II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE**

### **A. Constitution de la demande de versement de l'aide**

**Pour effectuer une demande d'aide, vous devez être en possession :**

- du numéro SIRET de l'établissement siège de votre exploitation qui doit être inscrit et non fermé au répertoire SIREN (INSEE)
- des montants d'aide demandés ou perçus dans le cadre du Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture (JOUE du 24.12.2013 – L 352) modifié par le règlement (UE) n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019 (JOUE du 22.02.2019-L51).
- des justificatifs de mise en œuvre :
  - ❖ la ou les factures correspondant à la destruction par voie de méthanisation ou compostage, celle(s)-ci devant comporter a minima
    - la date et le numéro de facture
    - la raison sociale et les coordonnées de l'émetteur
      - la raison sociale et les coordonnées du destinataire (celui-ci doit être différent de l'émetteur)
    - quantité de pommes à cidre concernée avec l'unité (T ou kg)
    - le montant total facturé ou une mention explicite dans le cas d'une destruction à titre gracieux
    - destination : compostage ou méthanisation
  - ❖ accompagnée(s) de(s) relevé(s) de compte bancaire\* du demandeur justifiant le paiement des factures présentées, dans le cas des prestations payantes ou de vente de marchandise (débit ou crédit bancaire effectif du montant total de la facture).

#### **Cas particulier des règlements en espèces (factures jusqu'à 1000€ uniquement)**

Pour les paiements en espèces la mention de l'acquittement de la facture par son émetteur est obligatoire. Est considérée comme acquittée une facture qui présente les mentions suivantes : « acquittée le + date de paiement + mode de règlement (espèces) » et qui comporte le cachet et la signature de l'émetteur de la facture La présentation d'un relevé de compte indiquant le retrait d'une somme analogue n'est pas recevable. Les dépenses d'une facture dont le montant est supérieur à 1 000 € TTC payée pour tout ou partie en espèces ne sont pas admissibles, conformément aux articles L. 112-6 et D.112-3 du Code monétaire et financier.

- ❖ Ou pour les destructions effectuées à titre gracieux, les bons de transports/livraison/réception afférents aux quantités.
- d'un RIB au nom du demandeur de l'aide. En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement. Le cas échéant, le RIB du mandataire devra être fourni,

## B. Saisie pas à pas

**INFORMATION** : tous les champs marqués d'une étoile rouge \* sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

### a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

**CLIQUEZ ICI : [PAD POMMES A CIDRE](#)**

La période de dépôt des demandes d'aide est ouverte à partir du 30 novembre 2020 jusqu'au 22 décembre (clôture à 12h).

POMMES A CIDRE Covid19 - 2020

Indemnisation exceptionnelle des entreprises de production de pommes à cidre pour compenser une partie des préjudices causés par les pertes de débouchés du cidre le contexte de la crise sanitaire « Covid19 ».

**Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 22/12/2020 à 12h00**

[Accéder à la démarche](#)

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.  
Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.

▼ POMMES A CIDRE Covid19 - 2020

Ce dispositif a pour objectif d'indemniser les entreprises de production de pommes à cidre pour compenser une partie des préjudices causés par les pertes de débouchés du cidre, en raison de l'effondrement de la demande dans le contexte de la crise sanitaire « Covid19 ».

Cette aide est fondée sur la prise en charge forfaitaire d'une partie du préjudice exceptionnel engendré par la destruction de pommes cidre par voie de méthanisation ou compostage, sur justificatifs, pour les exploitations ayant une activité de production de pommes à cidre.

Cette aide s'inscrit dans le régime *de minimis* agricole.

**Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le : 22/12/2020 à 12h00**

Identification du demandeur

Numéro SIRET\*

[Continuer](#)

La période de dépôt des demandes d'aide est ouverte après entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 22 décembre (clôture à 12h).

Cliquez sur CONTINUER

*Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.*

### a. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Numéro SIRET \* 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY  
TSA20002  
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Non

Oui



Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgrimMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

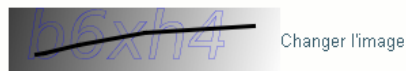
- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.
- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

## b. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

### Coordonnées du déclarant

Nom \* Prénom \* Adresse électronique \* Saisir à nouveau votre adresse électronique \* Téléphone fixe Téléphone portable 

Changer l'image

Recopier les caractères de l'image \* 

Continuer

Cliquez sur CONTINUER

## c. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

Identification du demandeur
Modifier

N° SIRET 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY  
TSA20002

Code postal 93100 Commune MONTREUIL

Nom gecri Prénom france

Adresse électronique gecri@franceagrimer.fr

**APS** Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique [sophie.marchau@franceagrimer.fr](mailto:sophie.marchau@franceagrimer.fr) et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

[Continuer](#)

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécha
decision INTV GECRI 2020-59	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche.	

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

❖ **Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer**



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

**Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.**

## Voici le modèle de courriel reçu :

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide POMMES A CIDRE Covid19 - 2020 - Initialisation Dossier 35189

À : GECSI

**MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.**

Bonjour france geen,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif POMMES A CIDRE Covid19 - 2020 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 35189.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande.

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler.

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2020 à 23h59m59.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vue/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=7b52c40c962122b85f07f7525a5e9143>

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

### **d. Formulaire de demande**

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER sur l'écran précédent,

Ou

**- sur le lien présent dans le mail et sur accéder au formulaire,**

le formulaire apparaît :

▼ Dossier n° 35189 - POMMES A CIDRE Covid19 - 2020

*Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire*

**Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.**

Accéder au formulaire

**Pièces justificatives demandées**

Veuillez déposer les pièces justificatives suivantes:

#### **➤ Identification du demandeur**

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :

- si une procédure est en cours : aucune/redressement/sauvegarde/liquidation judiciaire/liquidation amiable

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

N° SIRET : 13000636400017 Code APE : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écono

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIME

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER  
12 Rue HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL CEDEX

Procédure collective en cours : \*  Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

 **Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.**

Dans le cas d'un GAEC, saisir le nombre d'associés du GAEC :

Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Nombre d'associés du GAEC :

entrer une valeur

➤ **Personne à contacter si différentes du déclarant :**


**PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant**

Nom : \*  Prénom : \*

Téléphone :    
fixe Mobile

Courriel : \*

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

 **L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.**



## ➤ Déclaration des aides et plafond des aides de minimis

### Déclaration des aides de minimis perçues ou demandées sur l'exercice fiscal en cours et les deux précédents (2018/2019/2020) :

Vous devez indiquer les montants d'aide demandés ou perçus dans le cadre du Régime d'aide minimis et l'intitulé de l'aide ce tableau doit être renseigné par tous les associés dans le cas d'un GAEC.

Dans le cas d'une aide demandée non encore reçue, indiquez la date de demande en lieu et place de la date d'octroi ou paiement. Si vous n'avez jamais eu/demandé d'aide de minimis, au moins une ligne doit être saisie (pour chaque associé le cas échéant) avec 0 en montants, une date fictive (celle du jour par exemple) et « aucune aide » dans l'intitulé.

### Plafond du régime de minimis

Au titre du régime d'aide visé, le montant d'aide maximum individuel est de :

- ❖ 20 000 € pour les entreprises du secteur de la production primaire de produits agricoles, par entreprise unique sur une période de trois exercices fiscaux (exercice en cours et les deux précédents)

**DECLARATION DES AIDES et PLAFOND du Règlement de minimis**

**1- Déclaration des aides de minimis perçues ou demandées sur l'exercice fiscal en cours et les deux précédents (2018/2019/2020)**  
(article 1 de la décision du Directeur général de FranceAgriMer)

Ce tableau doit être renseigné par le demandeur, ou tous les associés du GAEC le cas échéant, une ligne par couple aide/demandeur-associé GAEC.

Dans le cas d'une aide demandée non encore reçue, indiquez la date de demande en lieu et place de la date d'octroi ou paiement. Si vous n'avez jamais eu/demandé d'aide de minimis, au moins une ligne doit être saisie (pour chaque associé le cas échéant) avec 0 en montants, une date fictive (celle du jour par exemple) et « aucune aide » dans l'intitulé.

**Vous êtes responsable de votre déclaration de minimis. Toute irrégularité constatée entraînera une réduction de l'aide ou un recouvrement.**

Les aides de minimis peuvent être gérées par une collectivité locale, un établissement public (comme FranceAgriMer), la MSA, les DDT, etc. Le caractère de minimis (R(UE) 1048/2013) est indiqué sur le formulaire de demande d'aide et sur la notification de paiement.

Nom/Prénom du producteur individuel ou des associés si GAEC*	Intitulé de l'aide*	Date d'octroi*	Montant figurant dans la décision d'octroi*	Montant des aides minimis demandées mais pas encore reçues*
entrer une valeur	entrer une valeur	jj/mm/aaaa	entrer une valeur €	entrer une valeur

**2- entreprise unique :**

J'entretiens des liens capitalistiques avec d'autres entreprises y compris en tant que personne physique (point 2.3 de la Décision FranceAgriMer) : \*

Oui  Non

### Entreprise unique :

Si vous entretenez des liens capitalistiques avec d'autres entreprises y compris en tant que personne physique, vous devez déclarer les SIRET des entreprises des entreprises entretenant un lien au titre de l'entreprise unique qui déposent une demande d'aide dans le cadre de ce dispositif : Cliquer sur

### 3-entreprise unique :

J'entretiens des liens capitalistiques avec d'autres entreprises y compris en tant que personne physique (point 2.3 de la Décision FranceAgrimMer) : \*

Oui  Non

Je déclare les SIRET des entreprises entretenant un lien au titre de l'entreprise unique qui déposent une demande d'aide dans le cadre de ce dispositif :

N° SIRET

entrer un numéro



Ajouter une ligne

### ➤ Déclaration des quantités détruites

Vous devez indiquer les informations présentes sur la ou les facture(s) ou les bons de livraisons  
Pour ajouter des lignes, cliquer sur :

Ajouter

#### DÉCLARATION DES QUANTITÉ DÉTRUITES

Indiquer les coordonnées des méthaniseurs et/ou composteurs et saisir les informations indiquées sur la (les) factures.


Type*	Nom*	Adresse*	Code postal*	Ville*	
<input checked="" type="radio"/> Méthaniseur <input type="radio"/> Composteur	entrer une valeur	entrer une adresse	code	entrer une ville	?
<p>Ajouter</p>					
N° de facture ou du bon enlèvement/livraison	Date de facture ou du bon d'enlèvement/livraison	Nom du méthaniseur/composteur*	Quantité de pommes à cidre en tonnes*	Montant en €*	Date du paiement (*)
entrer une valeur	jj/mm/aaaa		entrer une valeur	entrer une	jj/mm/aaaa
<p>Ajouter</p>					

Somme des quantités: 0,00 t

La somme des quantités doit être supérieure ou égale au seuil de 10 t.

\* Pour les paiements non réglés en espèces, la date de paiement correspond à la date du débit indiquée sur le relevé bancaire. Pour les paiements en espèces inférieurs à 1 000 €, la date de paiement est celle indiquée par le fournisseur lors de l'acquittement de la facture.



Si une des données n'est pas renseignée, le symbole suivant  apparaît en bout de ligne.

La ligne est valide quand le symbole  s'affiche.

Au niveau des informations relatives à la facture/bon, il faut cliquer sur la flèche pour sélectionner le nom du méthaniseur/composteur déjà saisi auparavant

Pour être éligible, la somme des quantités doit être supérieure à 10 tonnes.

Sinon, un message d'erreur d'apparaît et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande

La somme des quantités doit être supérieure ou égale au seuil de 10 t.

## DÉCLARATION DES QUANTITÉ DÉTRUITES

Indiquer les coordonnées des méthaniseurs et/ou composteurs et saisir les informations indiquées sur la (les) factures.

Type*	Nom*	Adresse*	Code postal*	Ville*	
<input checked="" type="radio"/> Méthaniseur <input type="radio"/> Composteur	methAn1	voie1	75000	PARIS	✓
<input type="button" value="Ajouter"/>					
N° de facture ou du bon enlèvement/livraison	Date de facture ou du bon d'enlèvement/livraison	Nom du méthaniseur/composteur*	Quantité de pommes à cidre en tonnes*	Montant en €* en €*	Date du paiement (*) en €*
15FA	10/10/2020	methAn1	15	100	01/11/2020
<input type="button" value="Ajouter"/>					

Somme des quantités: 15,00 t

\* Pour les paiements non réglés en espèces, la date de paiement correspond à la date du débit indiquée sur le relevé bancaire. Pour les paiements en espèces inférieurs à 1 000 €, la date de paiement est celle indiquée par le fournisseur lors de l'acquittement de la facture.

### ➤ Calcul de l'aide

#### CALCUL DE L'AIDE

Le seuil d'aide est de 10 tonnes correspondant à 1 000,00 € par associé du GAEC le cas échéant. Le plafond de l'aide correspond au plafond de *minimis* soit 20 000€ ou 20 000€ par associé du GAEC le cas échéant, déduction faite de toutes les aides de *minimis* déjà demandées ou perçues depuis le 1er janvier 2018 et qui doivent être déclarés dans la section « **déclaration des aides et plafond du règlement de *minimis*** » ci-dessus.

MONTANT D'AIDE maximum :  €

*Le montant maximum tient compte des aides de *minimis* déjà demandées ou perçues.*

MONTANT D'AIDE DEMANDÉ : \*  €

*(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)*

**Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.**

Dans cet exemple, avec une déclaration de 15 tonnes, le montant d'aide maximum est de 1 500 €.

Le montant d'aide demandé doit être supérieur ou égal à 1 000,00 € et inférieur à 1500.00 €.

### ➤ COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

## COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN \*

EX. : FR3330002005500000157841Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC \*

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB \*

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

## ➤ ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur  
Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer vos engagements.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) **france gecri**

- Demande à bénéficiaire** de l'aide POMMES A CIDRE Covid19 - 2020\*
- Atteste sur l'honneur** :
- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
  - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2020- 59, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
  - **ne pas avoir mis sur le marché les quantités de pommes à cidre pour lesquelles l'indemnisation est demandée et les avoir conservés en stock jusqu'à leur cession au méthaniseur ou au composteur,**
  - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 20 000 euros par entreprise unique ou par associé du GAEC le cas échéant au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole »). Ce règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne L 51 du 22 février 2019
  - déclarer le montant des aides de minimis demandé ou perçu au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux précédents, afin que le plafond de minimis de 20 000 euros par entreprise unique ou par associé du GAEC le cas échéant, puisse être vérifié.
  - respecter les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV GECRI 2020-59,
  - que mon entreprise n'est pas concernée par une **procédure de liquidation judiciaire ou amiable**
- M'engage à** :
- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
  - ne pas avoir bénéficié ou demandé une aide équivalente mise en place par des collectivités territoriales, des ministères ou leurs services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des actions,
  - à poursuivre une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime,
  - à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides,
  - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
  - me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.
- Autorise** :
- FranceAgriMer à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes, et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
  - FranceAgriMer à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.
- Suis informé** :
- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
  - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
  - qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif ;
  - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes ;
  - que l'administration pourra me transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet de mon dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de ma demande d'aide (cadre « coordonnées de la personne à contacter »).

## ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

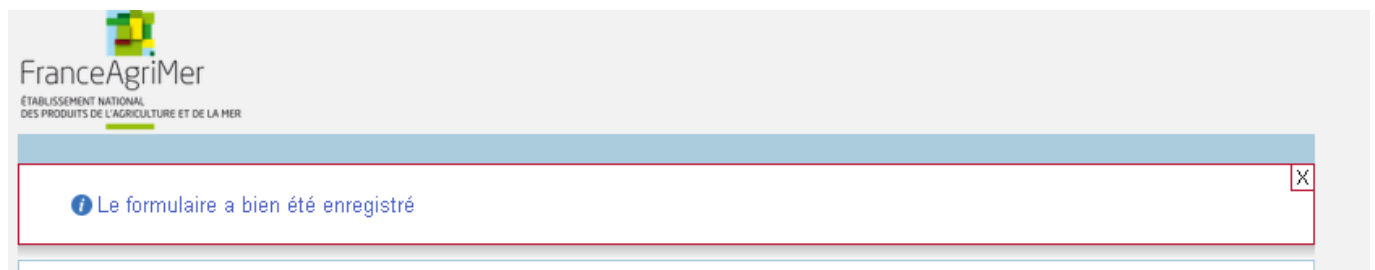
**NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge \* ont été renseignés.**



Si le bouton n'est pas actif, c'est que la saisie n'est pas complète (champs avec une Etoile rouge : OBLIGATOIRE) ou qu'il y a un critère d'inéligibilité (un message vous indique un problème dans un des encadrés, il faut re vérifier la saisie

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparait :



### e. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (*en bas de page*):

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

La 2<sup>ème</sup> partie permet le dépôt des pièces demandées.



L'ensemble des pièces peuvent ou doivent être jointes. Le dossier ne pourra pas être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'ont pas été déposées.

Lorsqu'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

## Relevé d'Identité Bancaire (RIB) \*

0 pièce(s) jointe(s) 

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant en cas de procédure collective

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

## Facture(s) ou bons de livraison / enlèvement \*

0 pièce(s) jointe(s) 

Facture(s) correspondant à la destruction par voie de méthanisation ou compostage, émise(s) et payée(s) (ou acquittées par l'émetteur si paiement en espèces de factures inférieures ou égales à 1 000 €)

Ou pour les destructions effectuées à titre gracieux, les bons de transports / livraison / réception afférents aux volumes.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.


Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

## Relevés de compte bancaire

0 pièce(s) jointe(s) 

Déclarer sans objet

Le(s) relevé(s) de compte bancaire du demandeur justifiant le paiement des factures présentées (débit bancaire effectif du montant total de la facture)

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

### Dans le cas d'une procédure collective :

## Procédure collective \*

0 pièce(s) jointe(s) 

Téléchargez les arrêts ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

### Dans le cas de l'entreprise unique :

Diagramme capitalistique \* 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Diagramme capitalistique reprenant les pourcentages de détention des sociétés liées et/ou partenaires du demandeur (y compris par l'intermédiaire de personnes physiques).

**Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.**

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

*Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp*

Autres documents 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Déclarer sans objet

Tout autre document jugés utiles de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

**Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.**

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

*Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp*

### f. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

*Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.*

[Enregistrer sans valider](#)

*Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.*

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

[Valider le dépôt du dossier](#)

[Annuler mon dossier](#)

#### **OPTION 1 : enregistrer sans valider.**

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

▼ Dossier n°34294

Votre dossier n° 34294 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 22/12/2020 à 12h00

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

**Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 22 décembre 2020 à 12h00**

#### **OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande**

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

*Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.*

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

Valider le dépôt du dossier    Annuler mon dossier

Sélectionner un motif

▼ Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif absence de document justificatif

Non    Oui

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.



## Annuler votre dossier

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2020 23:59:59 (Heure Métropole)

### Identification du demandeur

N° SIRET 13000636400017  
Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER  
Adresse 12 Rue HENRI ROL TANGUY  
TSA20002  
Code postal 93100 Commune MONTREUIL CEDEX  
Nom gecri Prénom franco  
Adresse électronique gecri@franceagrimer.fr

### Contenu du dossier

N° dossier 35189 Statut dossier **Initialisé**  
Formulaire POMMES A CIDRE Covid19 - 2020  
Initialisé le 19/11/2020 11:40:46 heure locale (Métropole)

### Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif

Non

Oui

### - Vous pouvez valider définitivement votre demande.

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé. Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

*Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.*

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.\*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

## g. Accusé de dépôt


Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide. Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

**Demande d'aide POMMES A CIDRE Covid19 - 2020 – Dépôt Dossier 35190**

À GECRI

Message  AccuseDepot\_35190.pdf (107 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 19/11/2020 à 15:21:32 concernant l'aide POMMES A CIDRE Covid19 - 2020.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publicue/dossier.xhtml?codeIdentification=25ee1a2925f91cb6f3caff07af8c33de>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



**Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.**

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

### III. INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

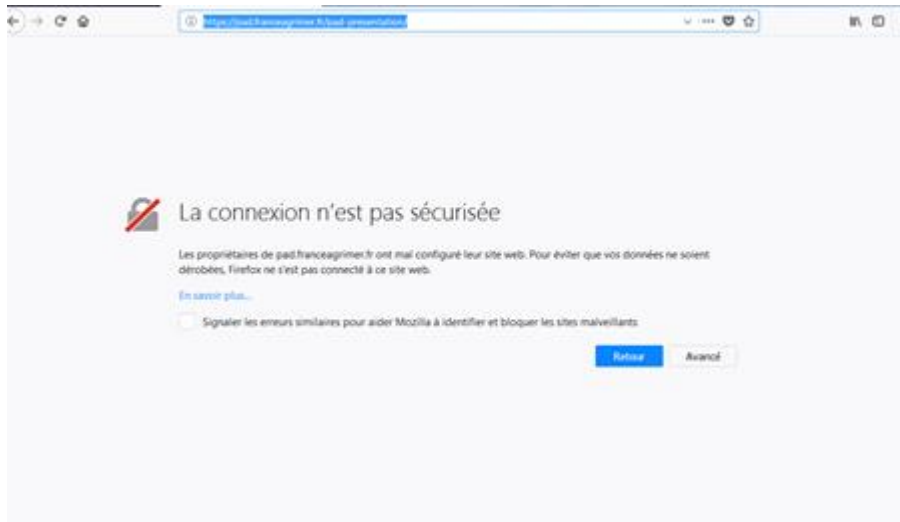
Votre dossier sera instruit et payé par FranceAgriMer, dès lors que l'éligibilité de votre dossier aura été validée.

Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements précisant le montant payé et la date de paiement.

### IV. FOIRE AUX QUESTIONS

#### 1- *J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.*

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

## 2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.  
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

*La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site [insee.fr](http://insee.fr) à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>*

*Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.*

*Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.*

*Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE.*

## 3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifier que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM**

<http://avis-situation-sirene.insee.fr/>

<http://www.societe.com/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

#### 4- je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET

<http://www.societe.com/>

#### 5- je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou \_
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

#### 6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayer de changer de navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide CIDRE Covid 2020 - Initialisation Dossier 33936

À GECRI

Catégorie Rouge

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCÈS VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.

Bonjour AGRI FRANCE,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif CIDRE Covid 2020 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 33936.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande.

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler.

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2020 à 23h59m59

Veillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant sur <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=f82a477a78da9d9b1ba894203dc4ef3a>

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

#### 7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

#### 8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

#### 9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a **pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.**

### 10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

Cf détail des pièces au point 2.3 e)

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.

- Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. \*

Valider le dépôt du dossier

### 11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Oui mais **seule la dernière demande sera prise en compte.** Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

### 12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer ([gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr)) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

### 13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision.**

Cf. Q7 8, 9, 10

### 14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

[gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr)

### 15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

## V. CONTACTS

FranceAgriMer : [gecri@franceagrimer.fr](mailto:gecri@franceagrimer.fr) ou 01 73 30 22 00